

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025 - 45

MARCHE DE SERVICE

Etudes géotechniques dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne distillerie en école de danse sis

49 rue des Docteurs Dumas à THIERS

Missions G5 + G1 + G2 – phases AVP + G2PRO

Le Maire de la Commune de Thiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne distillerie en école de danse sis 49 rue des Docteurs Dumas à THIERS, il est nécessaire de faire réaliser des études géotechniques qui sont les suivantes : Missions G5 + G1 + G2 – phases AVP + G2PRO,

Considérant la proposition de la société HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST (63730 LES MARTRES DE VEYRE) pour un montant total de 14 755, 00 euros Hors Taxes (HT).

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché pour la réalisation d'études géotechniques dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne distillerie en école de danse sis 49 rue des Docteurs Dumas à THIERS, est conclu avec la société HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST (63730 LES MARTRES DE VEYRE) pour un montant total de 14 755, 00 euros HT.

ARTICLE 2

La présente décision

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmis en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 1er juillet 2025

Le Maire



Stéphane RODIER

